

1852

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
10 juillet 1852.

MONSIEUR,

Lorsque la présente vous parviendra, vous aurez déjà appris par les journaux qu'une partie considérable de la ville de Montréal vient d'être détruite par un incendie plus désastreux peut-être encore que ceux qui affligèrent la ville de Québec, en 1845. Près de deux mille maisons ont été dévorées par les flammes, et on estime à pas moins de quinze mille le nombre des personnes qui, par suite de cet accident, se trouvent sans abri, sans ressources, et réduites à la pauvreté la plus grande qui se puisse concevoir.

Il s'agit de soulager au plus tôt nos frères de Montréal dans leur infortune ; et pour cela je n'hésite pas un seul instant à recourir de nouveau à la charité de mes bien aimés diocésains. Je n'ignore pas que, depuis quelque temps, ils ont été mis à contribution pour plusieurs autres bonnes œuvres ; mais je n'ignore pas non plus que la charité a des ressources infinies ; que l'aumône faite pour l'amour de Dieu n'appauvrit personne ; qu'au contraire elle est un moyen efficace d'attirer sur soi les bénédictions du ciel, même pour les choses de ce monde. Je sais aussi combien les fidèles du diocèse sont sensibles aux malheurs de leurs frères ; ils en ont donné des preuves non équivoques, ces années dernières, lorsque le feu venait de réduire en cendres la partie la plus importante de nos faubourgs ; lorsque la famine désolait l'Irlande ; lorsque la mort s'attaquant à une immigration pauvre et malade, jetait sur nos rivages plus de quatre cents orphelins privés de tout appui. Dans ces occasions, comme dans bien d'autres, ils ont montré pour l'infortune une sympathie qui fait le plus grand honneur à leur religion, et qui témoigne de la bonté de leur cœur. Je puis donc compter encore avec confiance sur leur coopération dans la circonstance actuelle.